

# REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Samedi 12 Mai 2018 CAMPAN



- Course limitée à 250 coureurs .
- Course en autonomie totale . Obligation de se munir d'une réserve suffisante en boissons et aliments énergétiques .
- Un point de contrôle sera réalisé au sommet du LHERIS .
- Trois points de signalements sécurités avec radios sur le parcours . Zone Ordincède , cabane du Lhéris , cabane du Teilhet . Les concurrents se doivent secours et entraide .
- Les bâtons sont autorisés .
- Obligation de suivre le circuit balisé sous peine de disqualification
- La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné .
- Donner avec l'inscription un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an , ou copie de la licence .